



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Membres :
- Mme Pascale Albernhé-Lahaie, conseillère municipale
 - Mme Yolande Baribeau, citoyenne membre
 - M. Conrad Caron, citoyen membre
 - M. Richard W. Dober, conseiller municipal
 - M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du comité
 - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité
 - Mme Kim Samson, membre jeunesse
- Invitées et invités :
- M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (arrivée : 9 h 25)
 - M^e François Bélisle, conseiller municipal (9 h 11 à 11 h 21)
 - M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
 - M. Patrice Dupuis, directeur général – STTR
 - Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (10 h 02 à 10 h 15)
 - Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
 - M. Jean Lamarche, maire (9 h 08 à 11 h 02)
 - M. Samuel Laperrière, ingénieur – Direction des technologies de l'information (10 h à 11 h 09)
 - M. Alain Laquerre, sergent – Unité de soutien opérationnel
 - Mme Sonia Karine Larocque, ing., co-directrice par intérim – Génie
 - M^e Frédérik Malenfant, chef de service – Grands projets et portefeuille immobilier (arrivée : 11 h 22)
 - M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs
 - M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
 - M. Sébastien Roy, directeur général adjoint – Planification
 - Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique
 - M. René Tessier, chef de service – Voie publique
 - M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (départ : 11 h 30)
 - M. Vincent Turgeon, coordonnateur – Architecture et projets – Infrastructures T.I. (9 h 12 à 11 h 11)

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Pierre Montreuil, président du comité, à 9 h 01. M. Montreuil souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal du 27 août 2024**

M. Pierre Montreuil s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 27 août 2024 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Interdiction de stationnement sur la rue Cartier**

Les camions de Chemin de fer Québec-Gatineau rencontrent un problème de manœuvres devant le numéro 1283 de la rue Cartier lorsqu'ils tournent à gauche sur cette rue, sur laquelle des voitures peuvent stationner des deux côtés. Pour cette raison, il est suggéré d'ajouter un panneau défense de stationner partiel (de 6 h à 17 h, du lundi au vendredi) sur une distance d'environ 50 m devant le numéro 1283, ce qui revient à retrancher deux cases de stationnement.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande qu'un panneau défense de stationner partiel (de 6 h à 17 h, du lundi au vendredi) soit installé sur une distance approximative de 50 m devant le numéro 1283 de la rue Cartier. Approuvé à l'unanimité.

6. **Passage pour piétons sur la Route 138 à Pointe-du-Lac**

Une demande citoyenne a été déposée à la Ville afin qu'un passage piétonnier soit ajouté sur la Route 138 (rue Notre-Dame Ouest), à proximité du centre Plein Air Ville-Joie, pour la clientèle et le personnel qui circulent à pied ou à vélo, plus particulièrement pour les déplacements à pied du camp de jour vers l'École Notre-Dame. Puisque la Route 138 est de juridiction provinciale, une recommandation du comité est nécessaire

afin d'acheminer une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour obtenir la permission d'ajouter ce passage piéton. La Route 138 est située en secteur périurbain et ne présente aucun aménagement piétonnier. Elle dispose d'un accotement pavé de 1 m et de 3 m en gravier. La vitesse affichée y est de 50 km/h, mais la vitesse pratiquée reste à évaluer. L'analyse préliminaire de l'emplacement basée sur les critères établis par le MTMD justifie l'ajout d'un passage piétonnier par marquage (environ 1000 \$) à cet endroit, sans obligation d'installer des feux rectangulaires à clignotement rapide (environ 30 000 \$).

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de formuler une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin d'étudier la possibilité de mettre en place un passage sécuritaire pour les piétons sur la Route 138 à proximité du centre Plein Air Ville-Joie. Approuvé à l'unanimité.

7. **Déplacements des arrêts sur le Chemin de la Pointe-du-Lac, de la rue des Arts vers la rue du Pré**

Une proposition de déplacement de deux arrêts sur le Chemin de la Pointe-du-Lac à l'intersection de la rue des Arts vers la rue du Pré est présentée. L'analyse effectuée suggère le retrait des arrêts sur le Chemin de la Pointe-du-Lac au coin de la rue des Arts, où la visibilité est suffisante et où le débit de circulation devrait demeurer stable dans le futur, pour les déplacer au coin de la rue du Pré, où le débit est en augmentation en raison des nouvelles constructions domiciliaires. Le déplacement des arrêts toutes directions à cette intersection facilitera la gestion des mouvements pour la grande majorité des usagères et usagers.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande le retrait des arrêts sur le Chemin de la Pointe-du-Lac au coin de la rue des Arts et leur déplacement au coin de la rue des Prés pour en faire une intersection avec arrêts toutes directions. Approuvé à l'unanimité.

8. **Virage à droite à l'intersection des Draveurs, des Chenaux et du Saint-Maurice**

Les automobiles circulant sur l'avenue des Draveurs depuis le secteur Trois-Rivières sur Saint-Laurent ont la possibilité de tourner à droite au feu rouge pour prendre le pont Duplessis. Toutefois, depuis l'aménagement de la piste cyclable bidirectionnelle sur le côté nord du boulevard du Saint-Maurice, les cyclistes sont portés à traverser l'intersection en diagonale pour rejoindre la piste cyclable, bien que cela soit interdit et que les virages à droite soient conçus en conséquence sur le territoire trifluvien. Il n'en demeure pas moins que l'intersection présente un certain danger, et des membres souhaitent qu'une analyse pour interdiction de virage à droite sur feu rouge soit effectuée à l'aide de l'arbre décisionnel prévu à cette fin.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande que l'intersection soit analysée à l'aide de l'arbre décisionnel afin de déterminer si une ou plusieurs interdictions de virage à droite sur feu rouge doivent être ajoutées. Approuvé à l'unanimité.

9. Révision du processus décisionnel du déneigement des trottoirs

À la suite de l'adoption de la Politique sur la viabilité hivernale (C-2023-1213) adoptée par le Conseil lors de la séance du 7 novembre 2023, une trentaine de plaintes auraient été reçues par la conseillère du district des Rivières concernant le niveau de service, et ce, plus particulièrement en ce qui concerne les trottoirs. Une réflexion est donc proposée afin de déterminer s'il est possible d'améliorer l'arbre décisionnel de déneigement en y intégrant des notions de mobilité et d'impact sur la santé, d'une part, et d'informer davantage le public au sujet des décisions prises par la Ville en matière de déneigement.

Les citoyennes et citoyens des districts Marie-de-l'Incarnation et des Rivières ont été conviés à des assemblées consultatives par leur conseillère et conseiller respectif. Des personnes ont évoqué une mauvaise communication de la part de l'administration municipale, des problèmes de capacité à déneiger (en raison de problèmes de santé, de la quantité et du type de neige), un sentiment d'impuissance face aux nouvelles méthodes de déneigement, la crainte de sortir de leur entrée et le sentiment d'être infantilisées. Des solutions ont aussi été proposées par les citoyennes et citoyens, comme remettre la neige dans les ronds-points, établir un niveau de neige pouvant être entreposée sur les terre-pleins, adapter les pratiques dans les secteurs à problèmes, communiquer les changements de pratiques au public et, enfin, mener une consultation citoyenne plus poussée sur le déneigement, notamment dans les secteurs à problèmes.

Les membres et les personnes présentes discutent de la situation et il est rappelé qu'un moratoire empêche présentement l'agrandissement de tout dépôt à neige à la Ville de Trois-Rivières, et que la décision de déneiger moins de trottoirs en découle directement. Par ailleurs, des citoyennes et citoyens se débarrasseraient de la neige sur leur terrain en la transportant vers les îlots et terre-pleins centraux, ce qui d'une part est interdit et, d'autre part, oblige les travaux publics à transporter davantage de neige aux sites de dépôt à mesure que les amoncellements de neige sur les îlots et terre-pleins centraux deviennent trop hauts et risquent de causer des problèmes de visibilité et de sécurité routière. Toutes et tous s'entendent sur l'importance de l'amélioration continue, et sur la nécessité de travailler ensemble à cette amélioration. Toutefois, une seule saison de la nouvelle politique sur la viabilité hivernale a été vécue jusqu'à maintenant, et les membres sont d'avis qu'il faut expérimenter cette politique de nouveau pour une deuxième saison avant de toucher aux arbres décisionnels en matière de déneigement. De plus, la population doit aussi s'adapter aux changements et il faut leur en laisser le temps. Plusieurs articles ont été publiés sur le site Web de la

Ville, de même que sur les réseaux sociaux, afin d'informer le public au sujet des changements apportés en 2023 aux pratiques municipales de déneigement. Un sondage a aussi été mené par la Ville l'hiver dernier relativement au niveau de satisfaction de la population par rapport aux services de déneigement offerts par la Ville. Le taux de satisfaction moyen fut de 71,1 %.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande le statu quo en matière de déneigement pour cette année. Approuvé à la majorité des voix exprimées.

10. **6000-19-116 – Priorisation des véhicules de transport collectif : présentation des travaux pour 2024 (suivi)**

Un état de l'avancement des travaux dans le cadre du projet de priorisation des véhicules de transport collectif est présenté au comité. À titre de rappel, il s'agit d'un système informatique conçu pour devancer ou prolonger automatiquement les feux verts pour les autobus, soient des mesures préférentielles pour bus (MPB), afin de stabiliser les temps de parcours et réduire les retards. Par la même occasion, une centaine de feux de circulation se verront normalisés et optimisés. Ce projet bénéficie d'un budget de 5,4 \$M subventionné à 90 %. La conception est complétée à 75 % et du point de vue de la réalisation, 18 % des travaux ont été effectués.

Synchronisation, signalisation et marquage :

Depuis le début des travaux, les points ayant retenu l'attention des citoyennes et citoyens sont le retrait d'une voie de virage en double à l'intersection des boulevards des Forges et des Récollets (14 requêtes), la désynchronisation temporaire des feux de ces deux boulevards (17 requêtes) et des interdictions de virage à certains endroits (3 requêtes). En date d'aujourd'hui, de nombreux ajustements ont été faits sur le boulevard des Forges et la synchronisation y est majoritairement rétablie. Des observations périodiques sont aussi prévues. En ce qui concerne le boulevard des Récollets, on observe une légère désynchronisation dans le secteur du Cégep. Toutefois, cette situation n'est pas finale et des reprogrammations sont à venir durant l'automne, une fois les chantiers du secteur Cap-de-la-Madeleine terminés puisqu'il s'agit de la même équipe.

Feux piétons concourants :

Les feux piétons concourants ont été implantés à quelques intersections. Cette pratique, de plus en plus répandue dans la province et appuyée par l'organisation Piétons Québec, comporte de nombreux avantages et favorise l'équité entre les modes en réduisant l'attente aux intersections, en améliorant l'efficacité de la marche et en bonifiant l'efficacité du projet pour le transport collectif, notamment. Selon l'Institut national de recherche scientifique (INRS), le sentiment de sécurité serait équivalent en dehors de la période de familiarisation au mode concourant. À Trois-Rivières, ce sont 40 intersections sur 142 qui passeront au mode concourant.

Au début de la mise en service de nouveaux feux piétons concourants, il est normal d'observer une hausse des requêtes faites à la Ville. Cette période d'adaptation d'environ 8 semaines est prévisible et il est attendu que des personnes éprouvent tout d'abord de l'inconfort. Par ailleurs, depuis le début des installations dans la ville, aucune collision impliquant des personnes à pied n'a été rapportée. Les requêtes reçues portent principalement sur le questionnement à savoir qui des voitures ou des personnes à pied a la priorité, et sur le fait que des automobilistes ne respectent pas la priorité piétonne. La communication est essentielle et plusieurs initiatives visant à informer la population ont été mises de l'avant : affichage priorité piéton, publicités radiophoniques éducatives, publications dans les médias sociaux, lettres aux établissements scolaires, distribution de dépliants à bord des autobus de la STTR, autocollant sur les boutons d'appel, guide et vidéo sur le site Web de la Ville, en plus de nombreux ajustements effectués sur le terrain.

Les feux piétons en mode concourant offrent également des avantages pour les personnes aux prises avec des déficiences physiques ou visuelles. Pour les personnes non voyantes, il est impossible de traverser avec un mode protégé exclusif. Le corridor sonore créé par la circulation concourante améliore l'accessibilité des intersections. Le CIUSSS-MCQ recommande aussi les feux piétons en rappel, c'est-à-dire automatique à chaque cycle, et la poursuite du déploiement des feux sonores aux intersections pertinentes. Il convient de s'adresser aux spécialistes en orientation et en mobilité du CIUSSS afin de départager les préférences personnelles des usagères et usagers ainsi que les préférences de certaines clientèles en vertu de critères reconnus d'accessibilité universelle.

Les brigadières et brigadiers disposent aussi d'un mode spécial pour appeler des feux exclusifs si nécessaire (par exemple, lorsque des enfants arrivent des quatre approches) et la possibilité de recourir aux feux exclusifs ou concourants est laissée à leur discrétion. Il est à noter que le mode spécial implique un bris de synchronisation lorsqu'il est utilisé.

Enfin, depuis le début de cette transformation, les observations démontrent une belle progression de l'apprentissage des usagères et usagers et une courtoisie de plus en plus présente. Le nombre de requêtes tend aussi à se stabiliser. En résumé, la synchronisation des feux de circulation impose un dérèglement temporaire, mais surtout une optimisation intégrée. Le mode concourant vise à rééquilibrer le partage de la route. La population a besoin d'accompagnement pour vivre cet important changement et les mesures de facilitation du changement portent fruit jusqu'à maintenant.

L'équipe du génie souhaite par ailleurs obtenir une recommandation favorable de la part du comité afin de participer à un nouveau projet de recherche en sécurité routière basé sur des données provenant de capteurs LiDAR. Il s'agit d'un projet de recherche universitaire en co-financement d'une durée de 2 ans et supposant un investissement

total d'environ 60 000 \$. À noter que la Ville dispose déjà de 15 capteurs dont il suffit de renouveler les licences.

Les membres discutent de la présentation et échangent au sujet du nombre de plaintes reçues entourant les feux de circulation en mode concourant, du sentiment de sécurité qui exerce une influence sur le choix du mode de transport, des objectifs dont les décisions municipales doivent tenir compte, de l'importance de consulter la population et enfin, s'entendent pour accorder une recommandation favorable au projet de recherche en sécurité routière proposé ci-dessus.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande que le projet de recherche en sécurité routière basé sur des données de capteurs LiDAR fasse l'objet d'une demande d'approbation au budget à raison de 60 000 \$ pour une durée de 2 ans. Approuvé à l'unanimité.

11. **Travaux dans la piste cyclable de la côte Saint-Michel (suivi)**

Les travaux de réaménagement de la côte Saint-Michel sur la piste cyclable sont maintenant terminés. Des photos avant/après sont présentées. Les panneaux surdimensionnés d'avertissement « danger pente abrupte » ont aussi été installés en haut et en bas de la côte.

[...]

Levée de la réunion

Il est 11 h 56 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Pierre Montreuil
Président du comité et
conseiller municipal



Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités